

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2014**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à la SA d'HLM Erilia

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2014**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à la SA d'HLM Erilia**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située quartier du Pré de l'Herpe, chemin Gaston Bachelard à Vaulx en Velin, appartenant à la SA d'HLM Erilia et nécessaire au redressement de l'avenue Maurice Thorez pour le passage de la ligne de trolley C3.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 327 de la section AX, représentant une superficie de 2 316 mètres carrés, libre de toute location ou occupation.

Aux termes du projet d'acte, la SA d'HLM Erilia céderait ce bien à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, d'une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 327 de la section AX pour une superficie de 2 316 mètres carrés, située quartier du Pré de l'Herpe, chemin Gaston Bachelard à Vaulx en Velin, appartenant à la SA d'HLM Erilia, et nécessaire au redressement de l'avenue Maurice Thorez pour le passage de la ligne de trolley C3.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n°1540, le 11 février 2008 pour la somme de 1 650 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses - compte 601 500 - fonction 824 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 824.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2011 - compte 601 500 - fonction 824, pour un montant de 500 € correspondant aux frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.